-A LA UNE

Lundi 22 juin 2009

## -La Suisse évite une guerre d'usure avec les Etats-Unis

\_Double imposition. Le paraphe d'une convention révisée avec Washington ouvre la voie à la normalisation.

## edgar bloch

Tout l'indique. Le paraphe d'une convention révisée de double-imposition (CDI) entre Berne et Washington devrait sérieusement faciliter la tâche de la Suisse, mieux écoutée et comprise que jusqu'alors. La tâche de Hans-Rudolf Merz mardi à Berlin sera plus aisée. Il pourra informer ses 20 collègues de l'OCDE, en particulier l'Allemand Peer Steinbrück qu'il rencontrera lors d'un dîner de travail en tête à tête, de la bonne volonté helvétique affichée dans le réaménagement de ses standards fiscaux. Doris Leuthard qui se rendra à la ministérielle de l'OCDE à Paris le lendemain pourra également en attester.

Vu de Suisse, le fait d'avoir réussi à boucler un tel processus après deux séances seulement est perçu comme un succès. Les autorités fiscales des deux pays s'étaient réunies à Berne du 28 au 30 avril dernier. D'une durée de trois jours, la deuxième série de négociations s'est ouverte dans la capitale américaine le 16 juin et s'est achevée par cette annonce vendredi. Du côté du Département fédéral des finances (DFF), on s'est montré ravi d'avoir pu éviter un troisième, voir un quatrième round comme on s'y était résigné. Même son de cloche recueilli auprès des banques où on s'attendait toutefois à une issue rapide des négociations: «Avoir pu aboutir si vite constitue un bon signal, notamment envers tous ceux qui accusent la Suisse de vouloir perdre du temps. Nous pensions que deux rencontres pouvaient suffire», a révélé Thomas Sutter, porte-parole de l'Association suisse des banques (ASB). A Washington, Timothy Geithner, secrétaire au trésor, a exprimé sa satisfaction vendredi dans un communiqué. La signature officielle d'un protocole d'échange d'information est attendue pour les prochains mois, a-t-il laissé entendre. «Ce traité va renforcer nos capacités à faire respecter nos lois fiscales et <sup>-</sup>contribuera à mettre un terme à l'ère des comptes extraterritoriaux et aux investissements utilisés en vue de l'évasion fiscal», a-t-il ajouté. Pour l'heure, rien n'a filtré sur le contenu de cette sixième CDI, soumise, comme toutes les précédentes et les autres à venir, à consultation des cantons et des milieux économiques.

Il y a donc peu de chances de voir la convention entre Berne et Washington atterrir sur la table du Conseil fédéral avant les vacances d'été, même si Hans-Rudolf Merz a promis au Parlement que ses collègues se pencheraient sur douze accords d'ici octobre prochain. D'ailleurs, l'ASB confirme avoir juste reçu, pour donner son avis, la première CDI, paraphée avec le Danemark il y a quelques semaines.

Néanmoins, les informations parues dans le Wall Street Journal confirment que les négociateurs suisses sont parvenus à tirer leur épingle du jeu sur l'essentiel, c'est-à-dire sur un échange d'informations fondé sur des demandes individuelles et pas forfaitaires. Il faut qu'il y ait un soupçon de fraude (et à l'avenir d'évasion fiscale) avérée pour justifier l'entraide judiciaire. De telles requêtes ne concerneraient que quelques dizaines de cas par année. Elles n'auraient en tout cas plus rien à voir avec cette «pêche aux renseignements», si décriée et crainte par la place financière.

A cet égard, le Luxembourg, qui a signé fin mai une CDI avec les Etats-Unis, a sans doute ouvert une brèche dans laquelle Berne a pu et su s'engouffrer. Le traité passé par ce pays fixe des limites et des règles aux demandes d'entraide administrative adressée aux autorités fiscales, notamment à propos de «l'identité de la personne contre laquelle une

enquête est ouverte». Interrogé, le conseiller aux Etats, libéral-radical, Rolf Schweiger est parvenu aux mêmes conclusions. «Le respect de la situation juridique individuelle reste une notion très importante aux Etats-Unis qui se refusent à utiliser une position de force. Je pense que la Suisse est arrivée à un bon résultat parce que cette CDI a été négociée sur la base des conditions fixées par le Conseil fédéral, le communiqué de presse du DFF le souligne bien.»

Autrement dit, la CDI paraphée entre Berne et Washington va dans le sens contraire des efforts des autorités fiscales américaine IRS (Internal Revenue Service) qui réclament les données des 52.000 clients d'UBS. Le procès principal doit s'ouvrir le 13 juillet prochain à Miami. Discutée en marge des pourparlers entre la Suisse et les Etats- Unis, cette affaire pèse sur l'accord comme une épée de Damoclès. On se rappelle que Merz avait demandé en avril dernier à Geithner de mettre fin à cette procédure civile, laissant entendre que celui-ci était conscient des risques d'un refus d'un accord devant le peuple.

«La Suisse montre aux Américains son souci de se montrer coopérative. A cet égard, il est impératif que la plainte contre UBS puisse être réglée, sinon nous risquons de nous heurter à de fortes opposition pour ratifier ce traité», a martelé Thomas Sutter.

Pour le porte parole de l'ASB, la cause de la grande banque n'est pas si désespérée, même sur un plan judiciaire. La justice américaine manifeste souvent une indépendance d'esprit par rapport à la politique, rappelle-t-il.

Timothy Geithner a signalé à ce propos dans la presse américaine que la CDI conclue ente Berne et Washington n'a rien à voir avec les suites civiles contre UBS. Les issues du procès du 13 juillet restent donc décisives.

«Le cas d'UBS pose un problème en tant que tel. Sans doute faudra-t-il procéder à une analyse de la situation dans un cadre plus élevé que celui d'une négociation entre spécialistes des administrations fiscales», a constaté Rolf Schweiger. A l'aune des rapports bilatéraux qu'entretiennent deux Etats amis, il n'est pas anodin de relever la visite officielle de Daniel Fried, le «Monsieur Guantanamo» du Département d'Etat américain, rendue vendredi à Berne. Il y a rencontré Michel Ambühl, secrétaire d'Etat aux affaires étrangères et bras droit de Micheline Calmy-Rey. «En marge de la fermeture de Guantanamo, d'autres dossiers bilatéraux ont été abordés», a souligné laconiquement Lisbeth Keefe de l'ambassade des Etats-Unis. Dans une interview accordée sur swissinfo vendredi, Eveline Widmer-Schlumpf s'est officiellement refusée à lier des questions qui doivent être étudiées séparément. «Mais naturellement, a ajouté la cheffe du Département fédéral de justice et police, si cela peut en plus générer du goodwill et influencer positivement les relations bilatérales avec les Etats-Unis, c'est très bien.» (EB)